121361 - Augmenter le prix de la viande pour couvrir une partie des dépenses de la mosquée

question

Nous sommes parfois confrontés à des difficultés pour assurer les frais de location de la mosquée. Nous voulons ajouter un euro au prix du kilo de la viande mise en vente après être préparée de façon conforme à l'Islam, afin qu'une partie de l'augmentation profite à la mosquée et qu'une autre partie couvre les dépenses de transport et d'autres concernant l'agent qui se charge du transport de la viande dans son véhicule et auquel il nous arrive de remettre des sommes modiques. Un des frères a informé les gens qui désirent acheter de la viande et ils l'ont accepté. L'opération devient elle légale?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Du moment que les acheteurs connaissent l'opération et l'approuvent, il n' y a aucun inconvénient à l'accepter en raison de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): Il n'est pas permis d'utiliser les biens d'autrui sans son plein consentement. (Rapporté par Ahmad,20172 et déclaré authentique par al-Albani dans Irwa al-Ghalil,1459).

Allah le sait mieux.